



One.com impossible de résilier abonnement gratuit arnaque

Par lilulilu, le 18/01/2016 à 16:03

Bonjour à tous et voici note histoire,
Nous avons reçu un sms sur mon téléphone portable pour un rappel de paiement pour le cite xxxxx qui a été envoyé à l'adresse mail xxxxxx qui s'avère être l'adresse mail de notre fille de 12 ans le 07 octobre 2014.
Qu'elle ne fût pas notre surprise n'étant pas au courant de cela. A ce jour, nous n'avons jamais fait une demande d'ouverture pour un espace web auprès de One.com ou de qui que ce soit d'autre.
Nous avons donc demandé immédiatement une résiliation par mail mais de de réponse.
Un nouveau sms nous est parvenu le 09 novembre 2014 pour nous dire la même chose.
Nous décidons donc d'envoyer un courrier en recommandé avec ar. pour faire cette résiliation comme indiqué sur leur cite.
Toujours pas de réponse de leur part.
Sachant que nous n'avons jamais passé de commande auprès de One.com et que nous n'avons jamais reçu par courrier aucune information d'abonnement n'y de facture nous leur avons donc fait la demande de résilier et ce à compté du 01 octobre 2014.
Toujours pas de réponse par courrier.
Mais le 05 janvier 2015 nous recevons enfin un courrier mais de Intrum justicia pour un recouvrement à l'amiable d'une mise en demeure d'un impayé et nous devons payer 48 euros !!!
Suite à cela je poste un avis sur Trustpilot et la nous recevons une réponse de One.com en me disant que l'enregistrement de nom de domaine pour un mineur n'est pas autorisé veuillez simplement nous envoyer une copie de la pièce d'identité de votre fille à service@one.com et le compte sera totalement supprimé ce don je m'empresse de faire.
Mais surprise,il nous réponde que le nom inscrit dans leur registre ne correspond pas à celui ne notre fille mais au mien (la maman).
Il me réponde donc qu'il ne peuvent supprimer le compte.
Bref vous l'aurez bien compris que One.com ne tiennent pas compte de notre bonne foi et que c'était notre fille de 12 ans qui l'avait fait mais a notre insu et en pensant que cette abonnement était gratuit pour 1 ans comme il était stipulé dans leur publicités racoleuse ; mais si vous de lisez pas leur CGV la grosse arnaque est là One.com reconduite

automatiquement votre abonnement si vous ne résiliez pas dans leur délais impartis.rnrnNous décidons donc de régler Intrum justicia en joignant la copie de notre résiliation en envoyant le tout bien sur avec un AR.rnrnNous recevons une nouvelle foi le 21 octobre 2015 par voie postale un rappel d'une facture qui a été à nouveau envoyer sur l'adresse mail de notre fille de 12 ans pour un montant de 36 euros !!!! (nous avons supprimé cette adresse mail de notre fille).rnrnReçu le 14 janvier 2016 (lettre simple) un recouvrement amiable d'Intrum justitia avec mise en demeure appel a régularisation impayé d'un montant de 48 euros pour le compte de One.com !!!rnrnQue faire maintenant ?rnMon époux décide de porté plainte à la gendarmerie mais celle-ci le renvoi auprès de la maison de la justice .rnMon époux à pris donc un rdv auprès de la maison de la justice et du droit mais délai d'attente plus d'un moi ils sont submergés.rnrnEn regardant dans d'autre forum nous avons pu constater que One.com vit en grande partie avec les oublis de résiliation des clients....

Par **alterego**, le **18/01/2016 à 17:12**

Bonjour,rnrnEt hop ! Le doigt dans l'engrenage !!!rnrnDéposez plainte (courrier recommandé AR) directement auprès du Procureur de la République sans passer par les services de Police. Soit il invite ces derniers à instruire l'affaire, soit il la classe sans suite.rnrnPensez-vous un enfant de 12 ans suffisamment mature pour avoir accès à toutes les fonctions d'un mobile et se "promener" seul sur la toile ?rnDifficile de lui en vouloir.rnrnCordialement